

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIKQUES DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES
et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc.

Siège social et Secrétariat général : 33, rue Bossuet, 69006 Lyon

TRESORERIE :

T A R I F

	1979
Abonnement France	60 F
Membre scolaire	30 F
Abonnement Etranger	66 F
Changement d'adresse, inscription ou réintégration en sus	8 F

N.B. — Les virements à notre C.C.P. **LYON 101-98** ou les chèques bancaires, doivent être rédigés au nom de la SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

SOMMAIRE

CAPELLANO A. et MOIROUD A. — Etude de la dynamique de l'azote à haute altitude. II: Etude ultrastructurale de l'endophyte des nodules d' <i>Alnus viridis</i> Chaix ..	383
DAJAZ R. — Coléoptères <i>Cerylonidae</i> nouveaux ou peu connus	441
RAYMOND H.-L. — Répartition écologique des <i>Tabanidae</i> (Diptera) adultes du département des Hautes-Alpes	453
KÜHNER R. — Les grandes lignes de la classification des Agaricales, Plutéales, Tricholomatales (suite)	545

PARTIE ADMINISTRATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

mardi 11 septembre, à 20 heures

- nouveaux taux de cotisation ;
- budget prévisionnel pour 1980.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

mardi 11 septembre, à 21 heures

Vote sur l'admission de :

(Le Président et le Secrétaire de la section choisie par le nouveau membre sont de fait les parrains du candidat).

M. BRAVARD Jean-Paul, Enseignant, 5, allée Ho-Chi-Minh, 69700 Givors. Sciences Naturelles.

Lundi 10 septembre 1979 : Souvenirs de Vacances, avec la participation des membres.

Lundi 8 octobre 1979 : « L'île aux ignames, Trobriands, Pacifique Sud ».

Daniel POUGET présentera dans une première partie un petit film : « Carnaval Papou », relatant la vie quotidienne d'une tribu papoue : le Ku - Ku - Ku - Ku, des montagnes du cœur de la nouvelle Guinée.

La 2^e partie sera consacrée aux Trobriandais que vous verrez évoluer dans leurs activités quotidiennes et surtout vivre le mois de juillet, dernier mois de l'année, ponctuant le cycle des récoltes par d'importantes fêtes.

SÉANCES MYCOLOGIQUES :

Reprise le 3 septembre 1979 et chaque lundi (sauf le 2^e), salle du 2^e étage au-dessus du Commissariat de Police, place Clemenceau à Roanne.

SORTIES MYCOLOGIQUES :

Dimanche 9 septembre 1979 : Gué de la Chaux.

Dimanche 16 septembre 1979 : Saint-Bonnet-le-Froid avec le Groupe de Lyon.

Dimanche 14 octobre 1979 : Les Biefs. Sortie en car.

Dimanche 4 novembre 1979 : Région de Claveissoles avec le Groupe de Lyon.

EXPOSITION DU GROUPE DE ROANNE :

Salle Albert Sérol, 12, avenue de Paris, Roanne les 27, 28 et 29 octobre 1979.

Pour célébrer le cinquantenaire de cette manifestation une soirée de gala est organisée, jeudi 18 octobre 1979, salle du Cinéma Marivaux, rue Jean Puy, Roanne, avec la participation du Docteur Alain BOMBARD.

BIBLIOTHÈQUE :

Salle du 2^e étage, au-dessus du Commissariat de Police, place Clemenceau, le 2^e lundi de chaque mois de 20 heures à 20 h 30.

Achat : Fossiles du Bassin houiller de Saint-Etienne. Extrait du bulletin du Club minéralogique stéphanois, Saint-Etienne 1976.

Compte rendu de la séance du 9 avril 1979 :

ISRAEL INCONNU : LE SINAI

par le Père DE LOYE

C'est un itinéraire exceptionnel allant de Beershéba jusqu'à la pointe du Sinaï, que le Père DE LOYE fit suivre aux nombreux auditeurs enthousiasmés par la beauté des paysages et la verve pleine d'humour du conférencier.

Il fit d'abord un rapide historique de la Palestine. Jusqu'en 1918, elle faisait partie de l'Empire Ottoman avec la Syrie, le Liban et la Jordanie.

En 1947, c'est le partage de cet empire par les Nations Unies, créant l'Etat d'Israël ; enfin en 1967, après la « guerre des 6 jours », l'Etat d'Israël triple sa surface en occupant le Golan, la Cisjordanie et le Sinaï.

La péninsule de Sinaï montagneuse et désertique, s'étend entre les golfes de Suez et d'Aqaba. Sa superficie est de 55 000 km², environ 12 départements français. La traversée du Sinaï, du Nord au Sud, est une aventure risquée. Point de route, à peine une piste indistincte dans les sables, souvent le lit d'un oued à sec ; en fait on roule au jugé. On comprend que l'accès en soit interdit si l'on ne dispose pas d'un véhicule à quatre roues motrices.

Le Nord du Sinaï est constitué de plateaux calcaires blanchâtres avec une végétation assez maigre : plantes épineuses, touffes d'herbes, espèces de petits melons non comestibles. Il y a aussi quelques arbres, en particulier des tamaris, résidus d'une ancienne forêt en régression, leurs racines descendant jusqu'à 50 m de profondeur chercher l'eau dans le fond des oueds. Ces tamaris constituent une sorte de coffre-fort pour les Bédouins, certains de retrouver l'objet qu'ils attachent à leurs branches, car jamais personne n'y touche. On trouve aussi l'arbre sécrétant la manne qui est une sorte de gomme.

Le Sud du Sinaï est formé de granit rose et de grès rouges et violets, usés par l'érosion éolienne. C'est un massif tourmenté aux paysages grandioses. Il y a de l'eau et des oasis qui permettent à 35 000 bédouins d'y survivre à l'aise (un habitant au km²), il est tout de même surprenant d'y trouver un cimetière musulman avec la Koubba d'un missionnaire envoyé par Mahomet, cette sépulture date de 660-670.

C'est à la pointe extrême du Sinaï que se dresse à 1 500 m d'altitude le monastère Sainte-Catherine, énorme forteresse entourée de murs très hauts dont Bonaparte fit modifier les fortifications. Une source très abondante, venant probablement d'Ethiopie, a permis l'entretien, à l'intérieur du monastère, d'un jardin et d'un parc avec des oliviers.

Détail curieux, le monastère renferme à la fois une chapelle et une mosquée, car les moines, grecs orthodoxes, sont les émirs des bédouins du Désert. C'est un haut lieu spirituel, il abrite en effet le sarcophage de Sainte-Catherine de Sienne en argent massif et la Chapelle du Buisson Ardent d'où Dieu se manifesta à Moïse ; partant du Monastère un sentier escarpé permet d'atteindre le point culminant du Sinai 2 604 m. Là, une chapelle commémore un événement capital des religions juive et chrétienne, c'est en effet en ce lieu que Dieu donna les Commandements à Moïse.

Le retour s'effectue le long de la mer Rouge qui est bleue, mais doit son nom à ses rivages de sable violet. Au fond du golfe, c'est le port israélien d'Elat, séparé seulement par un grillage du port jordanien d'Aqaba, frontière toute symbolique, car une parfaite entente règne entre les habitants des deux villes.

En remontant vers le Nord, ce sont successivement, miracle de l'irrigation, des champs de tomates et de haricots verts en plein désert ; les mines de cuivre du Roi Salomon, le Palais d'Hérode, décoré de mosaïque et de fresques pompéiennes et enfin la mer Morte dix fois plus salée que la mer Méditerranée ; on en extrait le borax.

Le voyage est terminé, mais grâce à de très belles diapositives, le Père DE LOYE nous fait assister au premier printemps palestinien, en février. C'est une féerie : amandiers en fleurs, coquelicots d'un rouge profond, asphodèles, pois de senteur, glaïeuls sauvages et anémones, des anémones rouges qui sont les « lis des champs » dont parle l'Evangile.

Les applaudissements nourris remercient le Père DE LOYE de nous avoir fait découvrir cet Israël inconnu et fascinant.

C. PUILLET.

Compte rendu de la séance du 14 mai 1979 :

LE LAIT, UN PRODUIT DE QUALITE ?

De la très intéressante conférence faite par le Docteur Vétérinaire COUTARD, cet article ne retiendra que les points concernant directement les consommateurs. Riche en matière azotées, lipides, glucides et vitamines, le lait est un liquide extrêmement fragile à l'état naturel (cru) car il renferme des germes dont le nombre et la nature dépendent :

- de l'hygiène des animaux et des personnes qui le recueillent,
- de la propreté de la traite et des ustensiles (machines à traire, seaux, tank),
- de la température,
- du délai de livraison à l'usine.

Les traitements industriels ont pour but l'assainissement du lait et sa meilleure conservation. En effet le lait est un excellent milieu de culture, il permet le développement et la survie des microbes dont certains (bacille de Koch, Brucella abortus, streptocoques, staphylocoques, colibacilles et salmonella) sont responsables de graves maladies, par exemple tuberculose, toxi-infections et méningite chez les nouveaux-nés.

La pollution microbienne du lait peut se faire à l'intérieur de la mamelle par des germes venus, soit de l'organisme, soit de l'extérieur en pénétrant dans le trayon. Elle peut se faire aussi au cours de la traite et dans les différents récipients servant au stockage et au transport. Il en découle que l'état de santé général de l'animal, l'état sanitaire de la mamelle et les conditions de la récolte du lait sont très importants.

Les moyens de lutte contre ces différentes pollutions s'exercent à différents niveaux :

1°) *Etat sanitaire des animaux* : notamment, lutte contre la tuberculose et la brucellose. Grâce aux dépistages annuels systématiques et à l'abattage subventionné par l'Etat et le Conseil Général de la Loire, des animaux contaminés, ces deux maladies sont en nette régression. Si autrefois 10 % des bovins étaient tuberculeux, le taux est actuellement de 0,15 % environ. Quant à la brucellose, elle est passée de 12 à 3 % dans l'ensemble du département et à 2,8 % dans l'arrondissement de Roanne.

2°) *Etat sanitaire de la mamelle* :

Les mamittes sont des inflammations de la mamelle dues à l'action de différents germes (colibacilles, streptocoques et staphylocoques) responsables de nombreuses maladies humaines. Pour le consommateur, la conséquence la plus grave des mamittes est la modification dans la composition du lait et la présence de ces germes.

3°) *Récolte du lait* : traite, stockage et transport. Ces opérations doivent être conduites très rigoureusement pour éviter la pollution. Il ne servirait à rien d'éliminer les mamittes si on contamine le lait à sa sortie de la mamelle.

4°) *Traitement du lait au niveau de l'industrie* :

Si le préfet l'autorise, le lait cru peut être vendu à la ferme ou en vrac dans les localités de moins de 20.000 habitants à condition que ces fermes soient indemnes de